

Annexe 1

Le montant de la **location** de la salle des fêtes est fixé à **250€ par arrêté municipal** (*gratuit pour les associations locales*).


Le montant de la **caution** de la salle des fêtes est de **500€**.

Annexe 2

La capacité maximale d'accueil de la salle des fêtes est de **224 personnes** (1 personne par m²).

En cas de spectacle ou de concert, indiquez le nom du « responsable sécurité * » :

Annexe 3

Demande de matériel			
Désignation	Stock sur place	Nombre total souhaité	Mis à disposition
Chaises (220 max)	192		
Tables en plastique (183x76cm)	34		
Tables en plastique rondes (153cm)	10		
Barrières (2m)	0		
Grilles d'exposition (1m)	10		
 Sono : deux microphones <i>piles 9v 6f22 non fournies</i> platine CD, connectique mp3	1		1
Grand arrière bar réfrigéré	1		1
Autre			

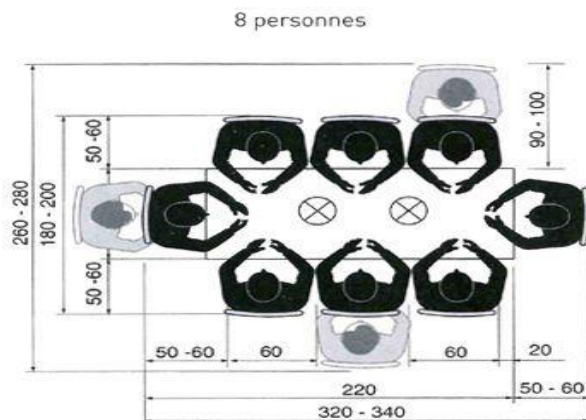
Remarque : les containers poubelles supplémentaires sont à demander à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (04 75 37 61 13).

Coordonnées du responsable matériel et logistique : M. Clovis ESCAIG Tél. : 07 63 32 30 88
 Mail : logistique@mairie-vallon.com

Observations du service communication :

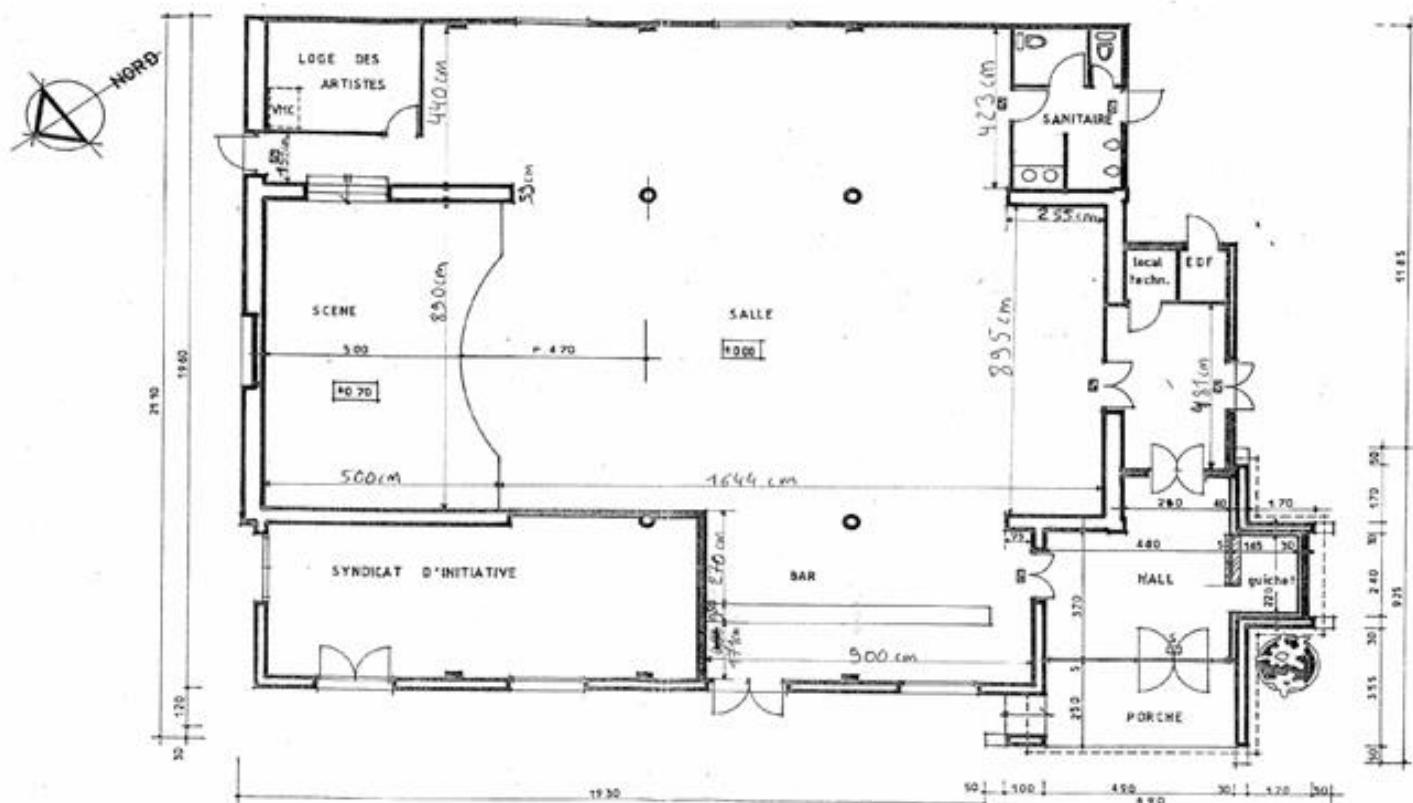
Annexe 5

Une table rectangulaire mesure 183cm x 76cm et voici les espacements / dégagements préconisés :



Annexe 6

Plan et dimensions de la salle des fêtes : la piste fait environ 16x9m, la scène 9x5m



(*) Le responsable sécurité est une personne désignée par l'utilisateur pour assurer et veiller à la sécurité des biens et des personnes. Être désigné responsable sécurité ne requiert aucun diplôme spécifique.